

République Française
Département LOIRET
Aschères le Marché

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Loiret
Le : 17/03/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an 2020, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Aschères le Marché s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCK Gérard, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 02/03/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/03/2020.

Présents : M. ROCK Gérard, Maire, M. DESCHAMPS Jean-François, Mme JOHANET Cécilia, M. LEGENDRE Christian, M. GUERIN Serge, Mme JOSSE Sandrine, Mme GILLET Martine, Mme DAUNAY Marie-Claire, M. JULLIEN Jean-François, M. HAMONIERE Dany

Excusée ayant donné procuration : Mme PREBAY Christiane à M. LEGENDRE Christian

Excusés : M. TAINE Eric, M. ZUCZEK Frédéric, Mme GHIRARDO Rebecca

A été nommé(e) secrétaire : M. DESCHAMPS Jean-François

2020_02_06 – Avis projet PLUI de la CC Beauce Loirétaine

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans sa séance du 23 janvier dernier.

Conformément au Code de l'Urbanisme, il convient de donner notre avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

De donner un avis favorable au projet de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine concernant son projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/03/2020
Le Maire, Gérard ROCK